

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BOXES, PARCELLES ET BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES

CHAMPIONNATS PONEYS

LOCATIONS DE BOXES :

Les boxes sont loués pour toute la durée des championnats, soit du **vendredi 8 juillet à partir de 14 heures** jusqu'au **dimanche 17 juillet à 10 heures**.

Le prix de location est de **170 € par boxe pour toute la période**.

Il est possible de réserver les boxes à partir du jeudi 7 juillet, moyennant le paiement d'un supplément de **30 € par box (à partir de 16 heures)**.

Les boxes sont **livrés paillés le premier jour de location**.

Un **approvisionnement payant** sera à la disposition des locataires pendant toute la durée de la manifestation. Le fumier sera ramassé régulièrement, il appartiendra aux concurrents de le sortir et de le déposer dans les aires prévues à cet effet.

Stationnement des camions et des vans :

Les camions qui restent sur place n'auront pas besoin de laissez-passer. Ils seront stationnés sur des aires réservées situées à proximité des boxes. Attention : l'espace sur les parkings situés à proximité des boxes est limité. Il ne sera toléré aucune extension (enclos, tente, barnum...) autour des camions et des vans stationnés sur les parkings.

Stationnement des véhicules légers des accompagnateurs et des participants :

Un (1) laissez-passer voiture est accordé par boxe louée. Sauf cas particulier des sous-locations, aucun laissez-passer supplémentaire ne sera délivré.

LOCATIONS DE PARCELLES :

Une parcelle est une superficie d'environ **90 m², non clôturée, sans raccordement électrique**. Les concurrents peuvent y installer tentes, caravanes ou camping-car.

Les locataires de parcelles souhaitant installer un véhicule Poids Lourd sur leurs parcelles doivent le signaler au moment de la réservation.

Les parcelles ne sont pas directement attenantes aux boxes.

Des sanitaires (douches et toilettes) situés à proximité des parcelles sont à la disposition des concurrents et des accompagnateurs.

Une parcelle poney est une parcelle sur laquelle les concurrents sont autorisés à héberger des poneys, charge au locataire d'installer la clôture adéquate.

En cas de location de parcelle(s) et de parcelle(s) poney, celles-ci seront attenantes. Les dates de mises à disposition des parcelles sont les mêmes que celles des boxes.

Le prix de location est de **125 € par parcelle pour toute la période.**

Stationnement des véhicules légers à proximité des parcelles :

Deux (2) laissez-passer voiture sont accordés par parcelle louée. Sauf cas particulier des sous-locations, aucun laissez-passer supplémentaire ne sera délivré.

Les véhicules légers seront stationnés soit à l'intérieur des parcelles, soit sur les parkings à proximité.

RÉSERVATION DE BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES :

Électricité sur les parcelles :

Les concurrents souhaitant bénéficier d'un raccordement électrique sur leur parcelle doivent obligatoirement en faire la commande au moment de la réservation de leur parcelle. La puissance fournie est de 1,5 KW par raccordement.

Raccordement électrique des camions et camping-car sur les parkings :

Les concurrents souhaitant bénéficier d'un raccordement électrique pour un camion ou un camping-car sur les parkings doivent obligatoirement en faire la commande au moment de la réservation de leur(s) box(es). La puissance fournie est de 1,5 KW par raccordement.

Le tarif est de **105 € (dont TVA 20 %) par raccordement de 1,5 KW pour toute la période.**